



ATTESTATION DE CONFORMITE
POUR LES PRODUITS CONFORMES AU REFERENTIEL POUR
LA PRODUCTION ECOLOGIQUE DE MICRO ALGUES D'EAU DOUCE
OU SAUMATRE TERRESTRE

ECOCERT France SAS

atteste après inspection que les produits listés ci-dessous, produits et commercialisés sous la responsabilité de l'opérateur :

NATESIS
CS 60073
8 RUE DU GOLF
33701 MERIGNAC CEDEX - FRANCE

sont produits, transformés et/ou exportés en conformité avec le référentiel pour la production écologique de micro algues d'eau douce ou saumâtre terrestre d'ECOCERT – version 2.1 du 7/7/2015.

L'opérateur se conforme à ces règles et a soumis les unités concernées au programme d'inspection.

Toute référence au mode de production écologique doit respecter les règles définies dans le référentiel. Toutes les règles d'étiquetage, telles que déterminées par le référentiel et par la réglementation générale doivent être respectées. L'étiquetage des produits peut se référer à l'origine écologique et au contrôle d'ECOCERT selon les règles d'étiquetage d'ECOCERT comme suit :


**"Contrôlé par ECOCERT selon le référentiel pour la production écologique
de micro algues d'eau douce ou saumâtre terrestre "**

Référence	Produits
Selon Article ETI-1	<i>Spiruline comprimés</i>
Selon Article ETI-1	<i>Spiruline poudre</i>

Attestation # : 1
Date de début de validité : 19/05/2016

Date d'inspection : 19/05/2016
Date de fin de validité : 31/12/2017

Fait à l'Isle Jourdain le 10/06/2016



 Responsable de référentiel
 pour ECOCERT France SAS

Ce document appartient à ECOCERT et doit être retourné sur demande. Seul l'original est valable.